

# Protection animale et condition de l'abattage dans les abattoirs français

Elise Chau, Marion Guiguen, Karine Prunera, Tristan Rose, Thomas Verrando

#### ▶ To cite this version:

Elise Chau, Marion Guiguen, Karine Prunera, Tristan Rose, Thomas Verrando. Protection animale et condition de l'abattage dans les abattoirs français: Quelles pistes de progrès législatif et réglementaire au regard des attentes sociétales?. 2018. hal-01855926

### HAL Id: hal-01855926 https://enpc.hal.science/hal-01855926

Submitted on 8 Aug 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





# Protection animale et condition de l'abattage dans les abattoirs français

Quelles pistes de progrès législatif et réglementaire au regard des attentes sociétales?

Rapport du Groupe d'Analyse d'Action Publique pour le master PAPDD, année universitaire 2017-2018 Pour le compte du Conseil National de l'Alimentation (CNA)

Elise CHAU, Marion GUIGUEN, Karine PRUNERA, Tristan ROSE, Thomas VERRANDO

Encadré par Monsieur Hans ERHARD, Enseignant-chercheur à AgroParistech

À la suite de la diffusion de plusieurs vidéos clandestines tournées par l'association L214 en 2015 et 2016, une partie de la filière des abattoirs a été pointée du doigt par les acteurs de la société civile (ONG, consommateurs) pour ses défauts en matière de protection animale. Cette étude cherche, au travers d'un parangonnage international, à déterminer quels sont les moyens disponibles aux acteurs de la filière pour assurer une protection animale la plus élevée possible dans les abattoirs français. Les innovations techniques en France et dans le monde permettent-elles une amélioration de la protection animale dans les abattoirs ? Des évolutions réglementaires ou législatives sont-elles envisageables à court terme ? Quels sont les autres leviers à disposition des exploitants pour améliorer les conditions d'abattage des animaux ?

Les abattoirs sont des établissements dans lesquels sont abattus et préparés les animaux destinés à la consommation. Ils se situent au carrefour du monde de l'élevage (celui des producteurs) et du monde de l'alimentation (celui des consommateurs) ce qui en fait une étape clé dans le cadre de la protection animale, au cœur des enjeux de société. A ce titre, l'amélioration de la protection animale en abattoir implique une approche complexe prenant en compte l'ensemble des enjeux (économique, humain, sanitaire, etc.). Il apparaît nécessaire d'interroger les pratiques des

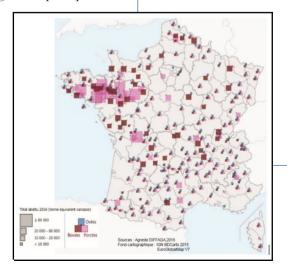
abattoirs français au regard de celles en vigueur dans les abattoirs à l'étranger. Dans un souci d'efficacité et de précision, le sujet, très large, de la protection animale en abattoir a été restreint aux seules étapes allant de l'immobilisation de l'animal à sa mort.

Les abattoirs de boucherie en France métropolitaine (Bonnet et Guittard, 2017).

#### La protection animale, une prise en compte récente liée à l'évolution du statut de l'animal

Le terme de **protection animale** est souvent assimilé au terme de **bien-être animal**, ce dernier ayant supplanté le précédent dans la législation depuis les années 2000. Ces notions de bien-être et de protection animale sont directement liées à la reconnaissance des animaux comme des êtres sensibles. La sensibilité est la « capacité à ressentir des états mentaux comme la douleur et le plaisir, la souffrance et la satisfaction ». Cette notion a été

officiellement reconnue par la loi modernisant le statut juridique de l'animal dans le Code civil du 17 février 2015. L'animal est désormais défini comme « un être vivant doué de sensibilité » et non plus comme un « bien meuble ».



### La protection animale en abattoir, un enjeu de société nécessitant une réponse des pouvoirs publics et de la filière

La diffusion par l'association L214 de plusieurs vidéos tournées dans des abattoirs français au cours des années 2015 et 2016 a mis en lumière des actes de maltraitance animale ayant particulièrement choqué et interpellé les citoyens français.

En réponse à ces publications, l'Assemblée Nationale a décidé de mettre en place, le 22 mars 2016, une Commission d'enquête présidée par le député Olivier Falorni. À l'issue de 6 mois de travail, elle a présenté un rapport composé de 65 propositions visant à faire évoluer la réglementation et les pratiques dans les abattoirs français.

La première de leurs propositions a été reprise par le ministère de l'agriculture qui a initié la création du Comité national d'éthique des abattoirs. (CNEAb) au sein du Conseil national de l'alimentation. Cette instance, commanditaire de mission, rassemble les différents représentants du secteur de la viande (éleveur, exploitant d'abattoir, salarié d'abattoir et l'aval de la filière) ainsi que des associations de protection animale, des associations de consommateurs, des des vétérinaires, experts scientifiques, représentants des cultes et des représentants de la direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture.

Le constat ainsi fait par les différentes parties prenantes de la filière abattoir concerne la nécessaire mise en œuvre d'une coordination pour viser une amélioration continue de la protection animale en abattoir.

# Un constat : une législation en vigueur collectivement considérée comme suffisamment ambitieuse

La première réglementation encadrant la protection animale dans les abattoirs en France est apparue dans les années 1960 avec le décret relatif à la protection des animaux domestiques et aux conditions d'abattage. Plusieurs directives européennes se sont ensuite succédées (en 1974, 1993) jusqu'à l'adoption en 2009 du règlement européen n°1099/2009 actuellement en vigueur.

Celui-ci vient harmoniser la législation au sein des États membres de l'Union. Il se présente comme un vademecum global déclinant l'ensemble des mesures relatives à la protection animale à chaque étape du processus d'abattage. Il se caractérise aussi par la liberté et les responsabilités qu'il transfère aux exploitants d'abattoir : d'une obligation de moyens mis en avant par les législations précédentes, le règlement s'attache lui à une obligation de résultats, celui de la garantie

d'une bonne application des mesures de respect de la protection animale tout au long du processus d'abattage.

La majorité des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude a permis d'établir un constat globalement partagé par l'ensemble des acteurs de la profession, celui du niveau d'exigence suffisamment élevé du règlement actuel. Les défaillances mises en exergue par les vidéos seraient ainsi plus le résultat d'une mauvaise application de la législation que d'un défaut dans son contenu.

Celle-ci pourrait faire l'objet d'évolutions mineures à la marge, mais sa révision n'apparaît pas comme un levier majeur d'amélioration de la condition animale dans les abattoirs à ce jour.

## Un parangonnage des bonnes pratiques relatives à la protection animale

# Dispositifs relatifs aux méthodes d'abattage par espèce

Notre étude s'est intéressée aux espèces animales habituellement présentes dans les abattoirs en France. Il s'agit des bovins, des ovins, des caprins, des porcins, des volailles et des lapins. De fait, les poissons et le gibier ont été exclus du sujet, ainsi

que certaines espèces plus anecdotiques (autruches, etc.).

Le parangonnage international a été réalisé pour les différentes pratiques qui concernent les étapes d'immobilisation, d'étourdissement et de saignée des animaux. La notion de « bonne pratique » fait référence à une technique ou méthode qui apporte un niveau de protection animale supé-

rieur ou au moins égal à ce qui est exigé d'un point de vue réglementaire. Le parangonnage réalisé ne se veut pas exhaustif mais il présente des alternatives majeures recensées en France ou à l'étranger, qu'elles soient bien implantées ou en cours de développement.

Cependant, chaque bonne pratique proposée n'est pas nécessairement diffusable sur l'ensemble du territoire français. En effet, les contextes économiques locaux et la diversité des caractéristiques des abattoirs font que les besoins et les moyens disponibles sont très différents entre les établissements. L'étude tente de rendre compte de la propension de chaque technique à se diffuser dans les abattoirs français en identifiant les éventuels freins au regards de leurs avantages et inconvénients.

Par exemple, l'étourdissement au gaz des volailles, qui améliore sensiblement le niveau de protection animale par rapport à l'étourdissement par bain électrique est peu répandu en France actuellement. Il présente notamment l'avantage d'éviter les manipulations de la volaille consciente. Mais les installations nécessaires représentent un investissement financier considérable, non compatible à ce jour avec les pratiques rituelles qui constituent des parts de marché considérables. De plus, la place nécessaire imposerait la construction d'un nouvel abattoir dans la plupart des cas. Ainsi, cette pratique n'est pas envisageable sur tout le territoire français, à court terme.

### Dispositifs transversaux au bénéfice de toutes les espèces

En parallèle de ces techniques tournées vers une espèce animale, l'étude fait ressortir deux éléments

qui pourraient engager une évolution de l'environnement des abattoirs et de l'abattage, indépendamment de l'espèce.

Le premier est la vidéo surveillance au sein des abattoirs. Cette mesure est incluse dans la proposition de loi relative au respect de l'animal en abattoir voté à l'Assemblée nationale le 12 janvier 2017. Son objectif est de dissuader les comportements inacceptables de maltraitance envers les animaux. Les vidéos pourraient également servir à des fins de formation. Mais cette efficacité est mise en doute par plusieurs arguments : par l'accoutumance possible des opérateurs, dont la vigilance peut baisser malgré la présence de caméras et surtout par la nécessité de consacrer du temps de travail au visionnage des images pour réellement les exploiter.

Le second est apporté par les initiatives d'abattoirs mobiles. Ces camions aménagés pour abattre les animaux et préparer les carcasses se déplaceraient dans les fermes avec le but d'éviter le transport d'animaux vivants. Cela pourrait éviter un stress important aux animaux avant leur arrivée à l'abattoir et permettrait ainsi l'obtention d'une meilleure qualité de viande, celle-ci étant négativement corrélée au stress. Cependant, le matériel représente un investissement lourd et des coûts de fonctionnement importants pour une productivité plus faible. Une telle technique nécessite également la présence permanente d'un vétérinaire officiel et donc un coût pour l'État, alors que la profession est déjà en sous-effectif en France. À noter que ce dispositif se distingue d'un « abattage à la ferme » par les éleveurs eux-mêmes. Cette possibilité nous a semblé trop éloignée du concept d'abattoir et n'a pas été abordée dans cette étude.

### Perspectives d'évolutions au sein des abattoirs français et propositions

### Diffusion des pratiques

Nous avons fait le choix de ne pas lister quelles pratiques devraient être diffusées en France pour garantir une amélioration de la protection animale. La validité d'une telle liste aurait été limitée. La sélection des pratiques et leur diffusion doit émaner d'une démarche bottom-up, incluant l'ensemble des acteurs de la filière ainsi que les parties prenantes de la question de la protection animale.

Pour appuyer une telle démarche, les entretiens avec les acteurs ont mis en évidence une nécessité : la prise en compte de tous les enjeux lors de la prise de décision. Nous avons donc proposé un

outil d'aide à la décision pour les décideurs qui vise à guider le choix des pratiques et de leur diffusion sur la base de cinq critères :

- Efficacité en terme de protection animale ;
- échelle de diffusion au regard de la multiplicité des abattoirs ;
- coût, valeur créée et partage;
- compatibilité avec une logique commercial;
- visibilité et compréhension vis-à-vis du grand public.

Ces critères peuvent-être pondérés en fonction des choix et objectifs des décideurs. Ils offriront un éclairage important à l'heure de la décision de diffusion d'une pratique sur l'impact global de cette décision.

## Au-delà des pratiques : la nécessité d'un environnement favorable ?

Les entretiens avec les acteurs ont mis en lumière la nécessité, au-delà des améliorations techniques, de favoriser l'émergence d'un environnement favorable à la protection animale dans le secteur et dans les abattoirs en France. Trois axes de travail nous ont semblé cruciaux : une meilleure responsabilisation et coordination des acteurs, un accès à l'information facilité et la réflexion sur une stratégie de valorisation des efforts engagés.

Les exploitants ont un rôle majeur pour l'amélioration de la protection animale. Tout ou presque repose sur leurs efforts. Parmi l'éventail des possibles nous retiendrons quelques axes de travail prioritaires :

- Le renforcement de la formation en interne des opérateurs ;
- la rédaction par les exploitants de Mode Opératoires Normalisés (MON) adaptés aux spécificités (taille, espèce, cadences, etc.) de leur propre abattoir;
- le développement d'une stratégie de la direction sur la protection animale en lien avec les investissements.

Le Responsable Protection Animale (RPA) doit voir son positionnement renforcé. Les possibilités sont nombreuses, nous retiendrons prioritairement : la professionnalisation des RPA et de leur statut en France et le développement de réseaux locaux et nationaux d'échange entre les RPA.

Au cours des dernières années, les services vétérinaires et la DGAL ont su répondre à de nombreux défis posés par la montée en puissance de la question de la protection animale. Cependant, en ligne avec la volonté politique autour du projet de loi « Pour un État au service d'une société de confiance », il serait pertinent de creuser la question du conseil et de l'accompagnement des abattoirs sur la protection animale au-delà de leur seul rôle actuel de contrôle.

Enfin, il semble crucial de trouver des solutions pour faciliter l'accès de l'ensemble des professionnels à l'information et la formation pratique sur la protection animale et les bonnes pratiques à mettre en place.

Finalement, les abattoirs s'engageront d'autant plus volontairement dans un processus d'amélioration de la protection animale s'il existe une **incitation économique** qui soit en cohérence avec l'évolution des pratiques et qui favorise l'innovation (valorisation de la viande sur des circuits différents).

#### Conclusion

En 2017, le gouvernement a initié une démarche collective de fond sur le sujet de la protection animale en abattoir en saisissant le CNA et en lui confiant la création du CNEAb. Cette étude s'inscrit la logique des réflexions menées au sein de cette instance. Elle aura permis de donner une vision d'ensemble des méthodes d'abattage disponibles par espèce en France et dans le monde, de leurs avantages et inconvénients ainsi que des facteurs ayant conduits à leur diffusion ou non en France et/ou à l'étranger. Au delà des pratiques techniques, elle a mis en avant la nécessité de disposer d'un environnement favorable à la prise en compte et à l'amélioration de la protection animale dans les abattoirs au travers de trois leviers principaux : l'implication des exploitants, la montée en puissance du statut de RPA et la formation et l'échange des opérateurs. Enfin, si le constat partagé par l'ensemble des acteurs est plutôt en faveur du maintien du cadre législatif actuel, son applicabilité et son application doivent être renforcées. La campagne d'audit en cours sur le territoire français et les conclusions et suites des États généraux de l'alimentation (EGA) pourraient ainsi faire émerger des évolutions réglementaires ponctuelles.

#### Bibliographie indicative

BONNET F, GUITTARD JB. Abattoirs de boucherie en 2016. 2017.

FALORNI O, CAULLET JY. Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. 4038, Assemblée Nationale, 20 septembre 2016, 316 pages.

JO UE. Reglement (CE) N° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Journal Officiel de l'Union Européenne. 2009, 30 pages.